

Commune de Dunières



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES FONCIERES

- PLU : arrêt du projet. Présentation du cabinet ALTEREO
- Marché pôle associatif : avenant lot 7

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Location de salles
- Sol du gymnase

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET Pierre DURIEUX, Pascal GOUY Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER Fanny MOURIER Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON Robert VALLAT.

Excusés : /

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière : compte-rendu du 14 avril 2022 approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES FONCIERES

- PLU : arrêt du projet. Présentation du cabinet ALTEREO
 - ⇒ A la majorité (1 contre), le Conseil Municipal arrête le projet de révision du PLU et tire le bilan de la concertation.
- Marché pôle associatif : avenant lot 7

Monsieur Le Maire présente la demande d'avenant pour le lot n°7 - menuiserie intérieure concernant la pose d'une crédence.

	HT	TTC
Montant du Marché	29.175,00 €	35.010,00 €
Montant Avenant 1	400,00 €	480,00 €
est porté à la somme de	29.575,00 €	35.490,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'avenant 1 du lot 7 pour un montant de 480 € TTC.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Location de salles

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 26 octobre 2021 relative aux tarifs du matériel et des salles communales. Il précise que la salle du pôle associatif sera bien disponible et qu'il convient de réglementer son utilisation. La Commission associations propose :

- Cautions : 250 €
- Location apéritif après mariage : 50 €
- Assemblées générales GROUPAMA, Crédit Agricole, assurances ... :
 - ° 250 € le RDC
 - ° 400 € le RDC + étage
- Associations :
 - ° Gratuit 1^{ère} location puis 50 €
 - ° Etage : réunions
- Privés (baptême, anniversaire ...) jusqu'à 22 Heures
 - ° Duniérois : 250 €
 - ° Extérieurs : 300 €
- Ne pas louer aux classards
- Stationnement interdit dans la cour seulement dépose-minute
- Mutualité :
 - ° Duniérois : 300 € (250 € avant)
 - ° Extérieurs : 400 €

Jean Paul GRANGE présente le souhait de la Commission Associations- communication d'ouvrir à la location le pôle associatif.

Le fait de rendre payant cette salle pour les apéritifs après mariage induit aussi de demander 50 € pour les salles annexes bas.

- ⇒ A la majorité, le Conseil Municipal valide la somme de 50 € pour la réservation de la salle du pôle associatif et des salles annexes bas pour les apéritifs après mariage.
- ⇒ Le Conseil Municipal valide les modalités de réservation des salles du pôle associatif.

- Sol du gymnase

Monsieur Le Maire rappelle la procédure judiciaire concernant le litige du sol du gymnase. L'arrêt rendu le 17 février 2022 par la Cour Administrative d'Appel de LYON réforme le jugement rendu en première instance en 2019 qui avait condamné les sociétés ST GROUPE et W ARCHITECTES :

Par un jugement n° 1700932 du 7 novembre 2019, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a condamné in solidum les sociétés St Groupe et W Architectes à verser la somme de 26 036,30 euros TTC à la commune de Dunières, mis les frais d'expertise à hauteur de 50 % à la charge solidaire des sociétés St Groupe et W Architectes, pour un montant de 1 941,78 euros, et

de 50 % à la charge de la commune de Dunières pour un montant de 1 941,77 euros, condamné la société St Groupe à garantir la société W Architectes à concurrence de 50 % des condamnations mises à sa charge et rejeté le surplus des conclusions des parties.

La Cour Administrative d'Appel de LYON condamne ST GROUPE et W ARCHITECTES à nous payer la somme de 3 192,44 € TTC (à concurrence de 50 % chacune), outre les frais d'expertise.

La Cour Administrative d'Appel retient que les désordres présentent un caractère décennal mais s'agissant des travaux de remise en état, elle dit n'y avoir lieu à une solution de reprise complète du sol du gymnase et retient la nécessité de réaliser un décapage chimique du vernis de surface du revêtement de manière à obtenir une glissance de 95.

Compte tenu des règlements des sommes de 13 143,13 € (paiement de 50% de la condamnation de la part de W ARCHITECTES) et 845,91 € (franchise) adressés en exécution du jugement du Tribunal Administratif il y a lieu à restitution d'une partie de ces sommes soit :

- Règlement du 11.06.2020 (13 143,13 + 845,91 €)
- Sommes dues en vertu de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel :
3192,44 + 3883,55 € = 7075,99 €

Les 3 883,55 € correspondent aux frais d'expertise judiciaire mis à la charge des parties adverses or dans la mesure où GROUPAMA (notre assureur) a supporté intégralement le coût de cette mesure, la somme de 3883,55€ TTC, lui revient par subrogation.

- Soit solde à reverser : 6067,14 (13143,13-7075,99) + 845,91 = 6913,05 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de cette information.

- ⇒ Le Conseil Municipal prend note de cette information.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Prochain CM : 30.05.2022

Fin de séance,
Fait à DUNIERES, le 10 mai 2022

Le Maire, Pierre DURIEUX



